

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1^{ère} adjointe, assure la Présidence de l'assemblée pour cette délibération,

Présents : Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - MICROCENTRALE
11 - 31/03/2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Emmanuelle GIOANETTI, Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	141 711,94 €	355 190,05 €	213 478,11 €	313 478,11 € (213 478,11 + 100 000,00)
INVESTISSEMENT	216 907,66 €	147 712,32 €	-69 195,34 €	26 366,04 € (95561,38 - 69195,34)
TOTAL	358 619,60 €	502 902,37 €	144 282,77 €	339 844,15 €

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (-2 975,25 €).

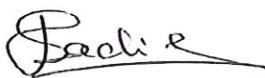
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Madame Martine VENTURINI, Maire, s'étant retirée avant le vote,

Le conseil municipal adopte à 14 voix pour et 2 contre Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER




Martine VENTURINI
Maire

